



## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la 2<sup>ème</sup> série de compléments au budget 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 47 du règlement de la Municipalité du 7 mars 1985, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

**CHARGES****Budget 2007****Crédit  
compl.**

\* montant 1ère série des crédits complémentaires

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

		*(23'200)	
101.3175	<b><u>Crédits compétence Municipalité</u></b>	102'100	
	Soutien communal à la réalisation du livre "Les eaux thermales d'Yverdon-les-Bains" (décision municipale du 5 juillet 2007)		16'000
	Forum "Qualité de vie à Pierre-de-Savoie" Participation aux frais d'installation du chapiteau, du plancher et du chauffage (décision municipale du 4 octobre 2007)		10'000
	Soutien aux manifestations du 150ème anniversaire de l'hôpital (décision municipale du 7 juin 2007)		5'000
	Aide à l'association multiculturelle pour la tenue de la tente de l'Abbaye (décision municipale du 26 avril 2007)		3'000
	Conception et réalisation d'une brochure commémo- rative pour le 50ème anniversaire du Gîte du Passant (décision municipale du 19 juillet 2007)		3'800

	Achat d'un 5ème jeu de cartes journalières CFF (décision municipale du 25 octobre 2007)		8'500
	Cinéma Open Air, couverture du déficit (décision municipale du 1 <sup>er</sup> novembre 2007)		19'600
		(15'900)	
101.3650	<b><u>Aides aux sociétés</u></b>	164'000	
	1er août, location d'une barge pour tirer le feu d'artifice et impression du programme (décision municipale du 19 juillet 2007)		3'900
130.3092	<b><u>Recrutement, recherche personnel</u></b>	50'000	
	Honoraires pour postes à repourvoir (décision municipale du 16 août 2007)		40'000
130.3093	<b><u>Frais sanitaires</u></b>	2'000	
	Vaccinations STE, SEY et Police (décision municipale du 15 novembre 2007)		11'000
<b>3. URBANISME ET BATIMENT</b>			
		(50'000)	
341.3185	<b><u>Etudes techniques</u></b>	60'000	
	Collège de la Place d'Armes, honoraires d'ingénieur réfection escalier extérieur (décision municipale du 5 juillet 2007)		5'000
		(12'400)	
346.3141.01	<b><u>Entretien-rénovations patrimoine financier</u></b>	221'000	
	Café de la Grenette, indemnité transactionnelle pour départ anticipé (décision municipale du 11 octobre 2007)		30'000
	Grande Prairie, démolition du garage double (décision municipale du 19 juillet 2007)		3'700
		(35'000)	
354.3141.01	<b><u>Entretien-rénovations</u></b>	422'100	
	Centre funéraire, remplacement de la pompe fécale de la fosse de relevage (décision municipale du 23 août 2007)		8'000
	Villa d'Entremonts, remplacement du lave-linge et du sèche-linge (décision municipale du 23 août 2007)		4'100
	Service des travaux, sécurisation des 4 halles en bois (décision municipale du 11 octobre 2007)		8'700
		(92'100)	
355.3141.01	<b><u>Entretien et rénovations bâtiments scolaires</u></b>	364'600	
	Les Jordils, pose d'une haie le long du canal (décision municipale du 19 juillet 2007)		4'700

		(135'000)	
425.3185.03	<b><u>Etudes d'urbanisme</u></b>	90'000	
	Développement du secteur (Gare-Lac et étude de la localisation de STE et de SEY) (décision municipale du 15 novembre 2007)		47'500
<b>4. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT</b>			
412.3116	<b><u>Achat de matériel et d'outillage</u></b>	12'000	
	Remplacement du lift du garage (décision municipale du 13 septembre 2007)		19'000
455.3526	<b><u>Gestion Strid SA</u></b>	3'337'295	
	Evacuation des tas de fumier du Manège (décision municipale du 21 juin 2007)		8'700
455.3902	<b><u>Prestation internes</u></b>	0	
	Evacuation des tas de fumier du Manège (décision municipale du 21 juin 2007)		1'500
465.3154	<b><u>Entretien des machines</u></b>	296'000	
	Remise en état du digesteur 1 (décision municipale du 12 juillet 2007)		47'000
<b>5. EDUCATION ET JEUNESSE</b>			
715.3011	<b><u>Traitements</u></b>	(34'100)	
	Remplacements divers, augmentation de la prestation et budget sous-estimé (décision municipale du 15 novembre 2007)	229'500	51'500
715.3012	<b><u>Salaires personnel occasionnel</u></b>	(4'800)	
	Remplacements divers, augmentation de la prestation et budget sous-estimé (décision municipale du 15 novembre 2007)	33'000	22'000
715.3188	<b><u>Frais de transports</u></b>	25'000	
	Ouverture le matin et augmentation de la capacité d'accueil (décision municipale du 15 novembre 2007)		33'000
715.3901	<b><u>Charges sociales</u></b>	(10'700)	
	Remplacements divers, augmentation de la prestation et budget sous-estimé (décision municipale du 15 novembre 2007)	67'700	16'600

## 6. POLICE ET SPORTS

170.3134	<b><u>Entretien stade</u></b>	13'000	
	Divers achats et réparations non-budgétés (décision municipale du 8 novembre 2007)		42'000
614.3115	<b><u>Achats de véhicules</u></b>	48'700	
	Remplacement véhicule suite à un dégât total (décision municipale du 25 octobre 2007)		77'800
660.3189	<b><u>Prestations de tiers</u></b>	0	
	Reprise des prestations PCi par l'ORPCi (décision municipale du 16 mai 2007)		9'000

## 7. AFFAIRES SOCIALES ET CULTURE

154.3011	<b><u>Traitements</u></b>	101'200	
	Remboursement assurance suite à un accident (décision municipale du 1er novembre 2007)		-5'000
154.3012	<b><u>Salaires personnel auxiliaire</u></b>	33'000	
	Remplacement pour une absence longue durée (décision municipale du 1er novembre 2007)		9'000
154.3901	<b><u>Charges sociales</u></b>	31'700	
	Remplacement pour une absence longue durée (décision municipale du 1er novembre 2007)		900
710.3655.24	<b><u>Fond. pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)</u></b>	0	
	Contribution forfaitaire de fr. 5.-/habitant instaurée par la LAJE (décision municipale du 15 novembre 2007)		123'400
710.3655.24	<b><u>Commission Consultative Suisse Immigrés (CCSI)</u></b>	0	
	Couverture de déficit 30ème anniversaire CCSI (décision municipale du 22 février 2007)		6'000

## 8. SERVICE DES ENERGIES

802.3141	<b><u>Entretien des immeubles</u></b>	50'000	
	Transformation et réfection atelier "Villa Rose" (décision municipale du 21 juin 2007)		10'000
833.3135	<b><u>Achats de matériel</u></b>	90'000	
	Montant budgété sous-estimé (décision municipale du 8 novembre 2007)		10'000

833.3189	<b><u>Autres prestations de tiers</u></b>	15'000	
	Location d'un camion nacelle (décision municipale du 8 novembre 2007)		5'400
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>720'300</b>

## REVENUS

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

101.4362	<b><u>Remboursement de frais</u></b>	40'000	
	Achat d'un 5ème jeu de cartes journalières CFF (décision municipale du 25 octobre 2007)		1'000

### 4. SERVICE DES TRAVAUX

431.4902	<b><u>Prestations internes</u></b>	96'000	
	Evacuation des tas de fumier du Manège (décision municipale du 21 juin 2007)		1'500

### 5. EDUCATION ET JEUNESSE

715.4652	<b><u>Contributions parentales</u></b>	180'000	
	Ouverture le matin et augmentation de la capacité d'accueil (décision municipale du 15 novembre 2007)		37'000

### 6. POLICE ET SPORTS

170.4272	<b><u>Redevances utilisation stade</u></b>	10'000	
	Location du stade à diverses équipes (décision municipale du 15 novembre 2007)		23'000
614.4363	<b><u>Remboursement de frais</u></b>	0	
	Remboursement assurance suite à un dégât total sur un véhicule de police (décision municipale du 25 octobre 2007)		28'000

### 7. AFFAIRES SOCIALES ET CULTURE

710.4655	<b><u>Subvention de la FAJE</u></b>	0	
	Restitution de la contribution LAJE pour effort déjà important de la commune (décision municipale du 15 novembre 2007)		123'400
	<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>213'900</b>

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2007 représentant au total une augmentation de charges de fr. 720'300.- et une augmentation des revenus de fr. 213'900.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de revenus prévus au budget 2007	1'973'340
- augmentation des charges 1 <sup>ère</sup> série	- 1'071'300
+ augmentation des revenus 1 <sup>ère</sup> série	+ 120'400

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	120'800	1'000
3. Bâtiments et urbanisme	111'700	
4. Travaux et environnement	76'200	1'500
5. Education et Jeunesse	123'100	37'000
6. Police et sports	128'800	51'000
7. Affaires sociales et Culture	134'300	123'400
8. Service des Energies	25'400	
Charges supplémentaires	720'300	- 720'300
Revenus supplémentaires		213'900 <u>+ 213'900</u>

**Excédent de revenus selon budget et crédits complémentaires 516'040**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
R. Jaquier

Le Secrétaire :

  
J. Mermoud

Délégué de la Municipalité : M. R. Jaquier



## Municipalité

### 2<sup>ème</sup> série de compléments au budget 2007 Renseignements complémentaires sur certains postes

#### 715.3011/715.3012 Traitements et salaires personnel Unité d'accueil pour écoliers

Un crédit complémentaire de fr. 73'500.- est sollicité. Le dépassement du montant initialement budgété s'explique et se décompose comme suit :

- remplacement de la cuisinière pour raison de maladie (8 mois) : fr. 29'000.- ;
- remplacement du personnel d'encadrement (éducatif) pour raison de maladie : fr. 10'000.- ;
- heures supplémentaires réalisées dans le cadre du déménagement (cartons, nettoyage, installation dans les nouveaux locaux) : fr. 2'000.- ;
- salaire apprenante (dès août 2007) non budgété : fr. 3'000.- ;
- salaire auxiliaire à 50% non budgété (omission dans le cadre de la préparation du budget 2007) : fr. 29'500.-.

#### 715.3901 Charges sociales Unité d'accueil pour écoliers

Un crédit complémentaire de fr. 16'600.- est sollicité. Le dépassement du montant initialement budgété correspond aux charges sociales supplémentaires résultant de l'augmentation de la masse salariale (voir crédit complémentaire 715.3011/715.3012, ci-dessus).

#### 715.3188 Frais de transport Unité d'accueil pour écoliers

Un crédit complémentaire de fr. 33'000.- est sollicité. Le dépassement du montant initialement budgété s'explique et est motivé par les éléments suivants :

Nouvelle prise en charge des enfants à la Croquette le matin (dès août 2006). Cette ouverture conduit à l'organisation de nouveaux transports des élèves de La Croquette vers les établissements scolaires (mesure non prise en compte dans à l'élaboration du budget 2007).

Exigences de sécurité. L'organisation des transports de La Croquette est complexe. Il s'agit de conduire les élèves le matin pour le début de l'horaire scolaire (8h25), de les rechercher à 11h05 (classes enfantines) ou à 11h50 (dès primaire), puis d'accompagner à nouveau les élèves pour 14h05 (dès 2<sup>ème</sup> enfantine) et de les reconduire à la Croquette (fin des classes à 15h45, respectivement 15h35 au collège des Quatre-Marronniers). Cette organisation concerne quelque 60 écoliers chaque jour qui sont conduits ou recherchés dans 12 bâtiments scolaires différents dispersés dans la ville. Confronté à des situations délicates du point de vue de la sécurité des enfants (temps d'attente des enfants avant ou après l'école pouvant aller jusqu'à 20 minutes), il a été décidé d'un temps maximum d'attente de 10 minutes pour les enfants des classes enfantines. L'organisation des transports a été adaptée (création de nouvelles lignes) en conséquence.

Augmentation des effectifs. L'augmentation des effectifs dès août 2007 (déménagement de la Croquette à Saint-Roch) a nécessité le doublement d'une ligne de bus à 14h05.

Recettes supplémentaires. L'ouverture de la Croquette le matin et l'augmentation des effectifs a généré des recettes supplémentaires compensant partiellement l'augmentation des dépenses exposée ici (fr. 37'000.- voir compte 715.4652). Une contribution de fr. 1.- par transport (par trajet) est, en effet, facturée aux parents des enfants.

**170.3134 Entretien du stade**

Un montant de fr. 13'000.- avait été porté lors de l'élaboration du budget.

Un intendant a commencé ses activités au stade le 1<sup>er</sup> décembre 2006 et il s'est avéré que les outils et équipements élémentaires faisaient défaut (bureau, matériel de nettoyage, etc.).

Dans sa séance du 18 janvier 2007, la Municipalité a admis un complément de fr. 15'000.- au budget pour procéder à diverses acquisitions :

- Mobilier de bureau d'occasion,
- Equipement informatique,
- Matériel et produits de nettoyage,
- Remplacement de la machine à marquer tombée définitivement en panne,
- Achats supplémentaires de peinture pour le marquage,
- Réparation des buts fixes et mobiles

Cette première estimation s'est avérée insuffisante et la réalité s'établit aujourd'hui à fr. 42'000.-.

A relever qu'une partie des dépenses supplémentaires pour le marquage ont aussi été consenties pour permettre l'accueil en stages d'entraînement d'équipes étrangères, qui ont procuré des recettes pour l'utilisation du stade. Ainsi, c'est un total de fr. 33'700.-, au lieu des fr. 10'000.- prévus au budget, qui a été facturé au compte n° 170.4272.

**614.3115 (Achats véhicules CPO)**

Le véhicule de police Volvo V40, a été accidenté et s'est trouvé hors d'usage dans le cadre d'une intervention urgente le 1<sup>er</sup> octobre 2007, vers 20 h.50, au carrefour rue des Moulins - rue du Midi. Le remplacement a coûté fr. 77'800.-, dont à déduire une indemnité de fr. 28'000.- de l'assurance casco du véhicule accidenté.